



**Déclarée en préfecture sous le No W774000268**

(Ancienne référence 4/08830)

## **Compte rendu de l'assemblée générale du 15 septembre 2012**

L'assemblée générale ordinaire est ouverte à 17 h.

36 adhérents sont présents ou représentés.

### **1. Rapport Moral**

Les différents administrateurs présentent les principaux dossiers sur lesquels l'association a travaillé depuis l'assemblée générale de 2011.

Ces principaux dossiers concernent :

- 1. Le cycle 'les arbres racines du vivant'**
- 2. Les tags**
- 3. L'entretien des rues**  
*Les propositions de l'association sur l'avenue du maréchal Leclerc*
- 4. L'urbanisation à Bois le Roi**
- 5. Le centre culturel**
- 6. L'eau**
- 7. Les pétroles de schiste**

#### **1. Cycle 2012 'les arbres, racines du vivant'**

Ce cycle 2012, organisé par Bois le Roi environnement en partenariat avec « Samois sur Terre » et « Chartrettes, nature environnement » se déroule sur l'année avec des visites, des conférences et des rencontres avec des professionnels.

Voici les manifestations qui ont déjà eu lieu à la date de l'assemblée générale. La participation est indiquée à chaque fois.

Journée du 31 mars :

50 personnes le matin pour une '*Rencontre au pied d'un tilleul remarquable*'

- Comment un arbre vit et se développe ?
- Conseils de Fabrice Perrotte, élagueur –grimpeur

25 personnes l'après midi pour une '*visite commentée des arbres de l'île du Berceau*' à Samois, avec Yves Delange du Muséum d'Histoire Naturelle.

Journée du 1<sup>er</sup> avril :

25 personnes le matin pour la '*Conférence sur les arbres mellifères*' par Monique Chauveau

Présidente du groupement des « amis des abeilles du val de Seine et de la forêt de Fontainebleau »

30 personnes l'après midi pour *'l'Atelier 'Grimpe dans l'arbre' Avec Max Mélines.*  
70 personnes pour *'la conférence sur l'entretien des arbres' par Augustin Bonnardot et Fabrice Perrotte* et mise à disposition de fiches récapitulant les principales questions qui se posent en matière d'entretien.  
En parallèle, *exposition de Photos et de 80 dessins d'enfants* sur le thème des arbres réalisés pour ce cycle dans plusieurs classes de Chartrettes et de Bois le Roi.

Samedi 12 mai :

70 personnes pour la *'Conférence sur l'histoire du parc du château'* par Thierry Lerche jardinier en chef du château de Fontainebleau

Deux autres journées se dérouleront en novembre :

Samedi 10 novembre 2012 : sur *'la taille des arbres fruitiers'* avec Thierry Régnier, formateur à l'école Du Breuil, spécialiste des arbres fruitiers intervenant très souvent à l'écomusée de Savigny le Temple et au verger conservatoire de Cesson. Cette journée se déroulera en deux temps : à 11h en salle, à 14h30 sur le terrain.

Samedi 24 novembre, à 20h30, au centre culturel de Chartrettes, *'Conférence de Francis Hallé'*, biologiste de réputation mondiale qui plaide avec passion pour les arbres.

## 2. Les tags

*"Plus un lieu est entretenu, moins il est dégradé. Les tags appellent d'autres tags"*. Bois Le Roi Environnement faisait ce constat en juin 2010 dans son bulletin n°42. Nous proposons ainsi qu'un service de nettoyage des murs appartenant à des particuliers, soit pris en charge par la commune. En juillet dernier, le principe est adopté par le conseil municipal. Aujourd'hui nous constatons que le nettoyage a commencé et nous nous en félicitons.

## 3. L'entretien des rues

La médiocrité des aménagements, l'extension du bitume, la disparition des pavés, ou l'état des trottoirs, donnent eux aussi un aspect quelconque à la commune. Chaque aménagement est fait au rabais : piquets verts à profusion, abris bus, bac à fleurs et bancs en plastique, bordures de trottoirs en béton, panneaux d'indications mal entretenus, lignes électriques non enterrées etc. Pourtant, d'autres communes de taille identique, ont compris que le cadre de vie passait également par un souci d'amélioration du mobilier urbain ou de l'aménagement paysagé de nos rues.

En août, une simple couche de goudron a été déposée sur l'existant dans plusieurs rues de Bois le Roi. Rien n'a été fait pour les trottoirs toujours en très mauvais état.

### **Les propositions de l'association sur l'avenue du maréchal Leclerc.**

Il s'agit de confronter à la réalité les critères et méthodes d'aménagement proposés par l'association sur un cas concret, en l'occurrence ici l'avenue du maréchal Leclerc.

Ces critères sont :

- a. En premier, l'atmosphère d'une rue
- b. Puis, le paysage qu'on veut avoir
- c. Puis, les modalités de déplacements

La méthode :

- a. Création d'un groupe de travail mixte (*riverains + association*)
- b. présentation des critères d'aménagement,
- c. Diagnostic de l'espace étudié,
- d. Souhaits de chaque participant,
- e. Chaque participant dessine ses propositions,
- f. Débat puis regroupement des propositions similaires,

- g. Réalisation électronique des projets,
- h. Confrontation et validation des résultats,
- i. Présentation et publication des résultats.

Les propositions :

4 scénarios ont été élaborés en suivant cette méthode. Ils vont être présentés à tous les riverains et adhérents de l'association qui le souhaitent le mercredi 19 septembre. D'autres réunions de présentation élargies à d'autres personnes suivront. Le but est que ces propositions viennent nourrir le projet d'aménagement de la rue qui devrait être lancé par la mairie dans le courant de l'année 2013.

#### 4. L'urbanisation

**A. La loi du 6 mars 2012** autorise un dépassement de 30% des règles fixées par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : la hauteur, le nombre de mètres carrés constructibles, l'emprise au sol, pourraient ainsi être augmentés. Cette loi laisse les communes libres d'appliquer ou non cette augmentation de 30%.

Si la mairie choisit d'appliquer cette loi, des immeubles de 3 étages plus les combles, deviennent possibles.

Le 17 mars dernier, l'association a rencontré madame le maire et son adjoint à l'urbanisme. Madame le maire nous a fait part de son opposition à l'application de cette loi à Bois le Roi. Son adjoint à l'urbanisme, lui, veut « une application sélective de cette loi dans certains secteurs de Bois le Roi » (Voir Compte Rendu sur <http://www.blenvironnement.org>)

Pour l'association, rien ne justifie une application même sélective de cette loi.

1. Cette loi ne facilitera pas l'accès au logement car les terrains vont devenir encore plus chers,
2. les règles actuelles permettent déjà aux particuliers, de procéder à une extension de leur maison,
3. A Bois le Roi, la loi aurait pour conséquences de permettre la construction d'immeubles de 3 étages.  
(ex : rue des SESCOIS, face à la gare, le bâtiment prévu pourrait passer à 3 étages !)
4. Le désir d'une très grande majorité d'habitants n'est pas de voir la commune s'urbaniser encore plus mais de conserver, voire d'améliorer le cadre de vie qu'ils ont choisi comme résidence.

#### **B. Modifications du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Le PLU de Bois le Roi a été adopté en 2005.

La mairie tient, depuis, des propos rassurants : « **nous sommes en régime de croisière** » (voir Tambour de ville de mars 2006) et dans le même temps n'a de cesse d'ouvrir des voies d'eau dans la coque de ce PLU. Toutes les occasions sont bonnes.

Présentées comme « **quelques corrections d'erreurs mineures ou matérielles** », « **quelques clarifications** », « **adaptations minimales** », .... Les modifications engagées en 2006-2007, celles votées en 2009, ne sont pas justifiées par des considérations d'intérêt général.

Elles ont toutes pour effet de permettre de nouvelles constructions et de s'affranchir de règles visant à une bonne insertion paysagère.

Des dispositions du code de l'urbanisme permettant la protection des paysages urbains sont sciemment laissées de côté.

Les habitants ont la désagréable impression d'être spoliés, subrepticement, de l'environnement auquel ils tiennent.

L'association se fait l'écho de ces habitants dans ses publications et conforte ces constats par un travail analytique chiffré de l'évolution de l'urbanisation dans la commune.

## **5. Le projet de centre culturel**

C'est un dossier :

- mal conçu, inadapté, de plus en plus coûteux,
- sacrifiant le parc des Chardonnerets,
- ne respectant l'environnement du site,
- sans synergie avec les autres communes.

La mairie l'a retiré de sa nouvelle demande de subvention à la région en avril dernier.

Ce dossier va-il être enfin définitivement fermé et d'autres solutions vont-elles être mises en œuvre ?

### **Des alternatives existent :**

L'association a proposé une autre implantation

- respectueuse de l'environnement et du bien être des usagers.
- proche des écoles et du collège, permettant un lien avec les activités pédagogiques.
- facile d'accès, sans problème de stationnement quel que soit le mode de déplacement.
- un environnement calme propice aux activités culturelles.

D'autres personnes ont proposé :

- La construction d'une nouvelle bibliothèque de plain pied derrière le bâtiment actuel
- L'extension à coté du centre de loisirs pour les activités musique, théâtre, arts plastiques.

La mairie elle-même a trouvé une alternative en répartissant, à la rentrée 2011, les activités du Trait d'Union dans les constructions existantes ! Cette alternative va permettre la suppression des derniers baraquements.

### **Recours juridique :**

Dans son jugement du 27 octobre 2011, le tribunal administratif de Melun a fait droit au recours de l'association et a annulé, pour des illégalités de fond et de forme, le permis initial de 2008 et le permis modificatif de 2010.

En juillet 2011, avant ce jugement, La mairie s'est délivrée un nouveau permis, en tout point identique au permis modificatif d'octobre 2010 que le tribunal allait annuler.

Ce permis de juillet 2011, modifié le 17 avril 2012, a fait l'objet d'une requête déposée par l'association au tribunal administratif.

Cette dernière requête n'est pas encore jugée.

## **6. L'eau**

### **Alimentation en eau potable**

Depuis 2007, l'association demande que le réseau soit alimenté uniquement par le puits le plus récent. En 2009, 20 000 m<sup>3</sup> d'eau (sur 450 000 m<sup>3</sup>) provenaient des anciens puits contenant de l'atrazine. Aujourd'hui, ce volume a été ramené à 2 000 m<sup>3</sup>.

Un premier pas vient d'être franchi.

## **7. Le pétrole de schiste**

Sous notre nappe phréatique se trouverait du pétrole de schiste.

En Seine et Marne, 10 permis de recherche ont été déposés. Tout récemment, la préfecture a autorisé celui de Nonville près de Nemours.

De nouvelles demandes sont en cours : A Chailly en Bière et à Samois.

L'extraction de ces pétroles de schistes passe par la fracturation des roches dans lesquelles ils se trouvent enkystés dans des alvéoles de très petites tailles, à l'aide de forages qui s'étendent horizontalement une fois atteinte la profondeur du gisement.

### **Besoin énorme en eau**

Cette fracturation, à 2300m de profondeur, exige beaucoup d'eau accompagnée de produits chimiques.

- Le volume d'eau nécessaire à toutes les étapes d'exploitation peut être estimé à près de 12 à 20 millions de litres d'eau par puits
- Plusieurs des composés chimiques repérés dans les fluides de fracturation hydraulique sont très toxiques.

Les hydrocarbures constituent aussi un aliment pour certaines bactéries. Cela a pour conséquences de transformer l'hydrocarbure en bitume, ce qui dévalorise le pétrole obtenu. Le foisonnement des bactéries bouche les failles et gêne le passage des hydrocarbures, ce qui fait chuter très rapidement la production. Par conséquent, les pétroliers utilisent des bactéricides.

### **Pas de solution satisfaisante pour les eaux usées**

Lors de la phase d'exploitation d'un puits, la remontée en surface du pétrole s'accompagne de la remontée des eaux comprenant les produits injectés. En général si une partie de cette eau récupérée peut être réutilisée pour de nouvelles fracturations, la majorité est entreposée dans des bassins de rétention.

Or il n'existe pas actuellement de centre de traitement de ces eaux chargées en bactéricides.

- Les mettre dans les stations d'épuration actuelles qui, elles, fonctionnent à l'aide de bactéries revient à mettre de l'eau de Javel dans une fosse septique...
- Les injecter dans des formations géologiques profondes est sans garantie à plus ou moins long terme.

### **Risques de pollution des nappes phréatiques**

Les puits de forage traversent les nappes phréatiques (les aquifères) et quelles que soient les techniques de cimentation utilisées, les risques de contamination ne peuvent être totalement supprimés.

### **Noria de camions**

Les puits pour couvrir le gisement doivent être creusés tous les 5 ou 6 kilomètres. Chaque puits demande, avec ses aménagements, une surface équivalente à un terrain de football. Des voiries doivent être réalisées car tout doit être acheminé par camion : les énormes quantités d'eau, les produits utilisés pour la fracturation, le pétrole extrait.

**L'association relaye ces informations auprès de ses adhérents et des habitants. Elle a questionné la municipalité sur sa position. Celle-ci a pris une délibération en mai 2011 demandant au ministre de suspendre les permis d'exploration et d'annuler les permis en cours.**

Le rapport moral s'achève sur une présentation de ce qui a été fait en matière de communication :

*4 bulletins recto-verso couleur ont été distribués dans les 2500 boîtes aux lettres de la commune.*

*2 lettres d'information aux adhérents ont été envoyées.*

*Le site Web est actualisé régulièrement.*

*Participation au forum des associations*

*Article dans le Bois le Roi magazine qui paraît chaque début d'année.*

**Vote sur le rapport moral : adoptés à l'unanimité des 36 présents ou représentés.**

## **2. Rapport financier**

Exercice de l'AG 2011 à l'AG 2012

**Débit**

**Crédit**

<b>Impression Bulletin</b>	<b>1664,84</b>	<b>Solde Adhésions 2011</b>	<b>949,00</b>
<b>Frais Justice</b>	<b>2810,60</b>	<b>Adhésions 2012</b>	<b>3179,00</b>
<b>Frais Gestion</b>	<b>620,46</b>	<b>Interêts sur Livret</b>	<b>111,81</b>
<b>Journées ARBRES</b>	<b>372,68</b>	<b>Journées ARBRES</b>	<b>102,00</b>
<b>Adhésions Associations</b>	<b>265,00</b>	<b>Jugement Conseil ETAT</b>	<b>1500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5733,58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5841,81</b>

**SOLDE EXERCICE 2012 = + 108,23**

Avoir sur le Compte Courant au 15/09/2012 : + 3542,88 euros  
Avoir sur le Compte Livret au 15/09/2012 : + 5661,39 euros

TOTAL : 9204,27 euros

Adhérents 2011 ayant cotisés au 31/12/2011 : 124  
Campagne d'adhésion 2012 : au 15.9.12 : 80

45% de cotisations de 16euros à 25 euros  
18% de cotisations de 26 euros à 49 euros  
33% de cotisations de 50 euros à 99 euros  
04% de cotisations >= à 100 euros  
Cotisation Moyenne campagne 2012 : 39,73 euros (+16%)

L'association adresse ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui lui apportent ainsi leur soutien.

Proposition : maintenir la cotisation minimum à 16 euros

**Vote sur le rapport financier et la proposition : adoptés à l'unanimité des 36 présents ou représentés.**

### **3. Election au conseil d'administration**

1 siège est à pourvoir.

Catherine Martin-Delory qui est en fin de mandat se représente et est la seule candidate. Conformément aux statuts, l'élection est faite à bulletin secret.

**Catherine Martin-Delory est élue par 35 voix pour et un vote blanc sur 36 membres présents ou représentés.**

### **4. Remarques des participants**

Un adhérent s'étonne que le bus Seine et Marne Express qui va de Melun à Fontainebleau par la table du Roi ne compte pas au moins un arrêt dans Bois le Roi. Cela faciliterait les déplacements.

Beaucoup s'interrogent sur la '*fausse*' piste cyclable qui vient d'être matérialisée sur le trottoir de droite en montant l'avenue Paul Doumer. Qu'en est-il si un cycliste et un piéton se heurtent ?

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close par le président en exercice à 18h45.

-----